



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Rodez, le 30 mai 2023

SERVICE BIODIVERSITÉ, EAU ET FORÊT

Unité milieux naturels biodiversité et forêt

Affaire suivie par : Philippe PECH

Tél : 05 65 73 50 93

Mél : ddt-seb-chasse@aveyron.gouv.fr

N/Réf. : D/SBEF/23/248

Motif de la décision

Objet : Arrêté préfectoral précisant les conditions de piégeage des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts où la présence de la loutre et du castor d'Eurasie (espèces protégées) est avérée pour la saison 2023-2024

Dans la mesure où aucun avis n'a été émis lors de la consultation publique, l'arrêté préfectoral précisant les conditions de piégeage des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts où la présence de la loutre et du castor d'Eurasie (espèces protégées) est avérée, mis à la consultation du public n'est pas modifié.

Sont mis à disposition :

- l'arrêté préfectoral signé,
- la synthèse des observations du public.